

desus toutes choses et l'esprit de dévouement jusqu'au sacrifice de sa vie, travaillé ensemble, quoique diversifié, à procurer, par l'apaisement des passions, le triomphe de la justice, dans les sociétés humaines.

Que de services rendus à la paix publique par cette glorieuse armée qui vient aujourd'hui incliner son front devant la majesté suprême ! N'oublions pas ces bruits sourds qui grondent dans les entrailles de la France et de l'Europe se sont tus tout à coup ? Pourquoi ces menaces de guerre civile et d'anarchie, qui jetaient l'épouvante dans les esprits, sont-elles désarmées ? Qui a arrêté ce travail de dissolution qui faisait de si rapides progrès ? C'est une volonté ferme et résolue, appuyée, d'un côté, sur la volonté nationale, qui fait son droit, et, de l'autre, sur une invincible armée, qui fait sa force.

« Et maintenant, salut, glorieux étendards, symbole de tant de victoires ! Note à me de pontife, qui n'est jamais usé étranger à aucun des sentiments du patriotisme, éternel en vous revoquant. La gloire en ce moment efface à nos yeux les anciens maux de la patrie. Et pourtant tant de douloureux souvenirs qui ne trouvent plus place ici ne sauraient être oubliés !

« O prince ! que la volonté d'un grand peuple a mis à la tête de ses destinées, nous comprenons que ces signes héroïques, que vous nous apportez comme la plus glorieuse part de votre héritage domestique, doivent dire à votre cœur.

« Ah ! nous comptons sur votre sagesse ; elle vous mettra à l'abri des éblouissements de la gloire. La France a soif de tranquillité et d'ordre. Fatiguée de la licence, sans répudier la liberté, elle veut se reposer à l'ombre d'un pouvoir fort et tutélaire. Continuez à la combiner dans les voies pacifiques où elle est entrée. Qu'elle puisse développer tous les éléments de force et de prospérité cachés dans son sein fécond.

« Au-dessus des intérêts matériels il y a les intérêts moraux du pays. Ils sont l'âme et le cœur d'un grand peuple, sans lesquels il ne peut tarder à décliner et à se dissoudre. Soyez toujours leur défenseur. La religion que vous aimez ne vous demande pas des privilèges et des faveurs, elle vous demande de lui consacrer toujours ce que l'empereur, votre oncle, lui tendit dans les beaux jours de sa gloire, la liberté de vivre et de faire le bien. Vous y gagnerez la reconnaissance des peuples et la sainte gloire, peut-être, qu'un grand cœur puisse encore ambitionner aujourd'hui.

« Prince regardez moins le passé que l'avenir. On peut parler de paix quand on tient dans sa main de si vaillantes armées. Vos aïeux, des cimes de l'Atlas aux cimes des Alpes et des Pyrénées, ont pour leur vol sublime l'Asie, vastes espaces.

« La Providence vous destina à l'édification d'une œuvre grande et sainte.

« Sentez-vous que pour bâtir le temple Dieu prépara Salomon à David. Continuez à reconstruire en paix la société si profondément ébranlée, bâtiesse d'une main, et de l'autre tenant toujours l'épée glorieuse de la France.

« Vous avez d'ailleurs compris qu'à une époque où toutes les institutions tendent à s'empêcher de plus en plus l'esprit de l'Évangile, l'édifice social ne peut bien se cimenter que dans l'amour et la clémence.

« O Dieu, maître souverain de la guerre et de la paix, qui dispenses les combats, qui calmez les tyrannies, qui brisez quand vous le voulez, le glaive tiré par le combat, qui contentis bella ; venez bénir vous-même ces étendards, surmontés des signes éclatants de votre puissance et de votre sainteté. Qu'en les voyant, le courage s'anime, s'élevé et monte jusqu'à son céleste principe : De celo fortitudo est.

« Ne les rendez terribles qu'aux ennemis du repos public, et à ces nations, s'il s'en trouvait encore, jalouses de notre gloire et de notre prospérité, et qui tentent de les troubler, ad dissipandas gentes que bella volunt. Qu'ils soient pour nos vaillants soldats une sauvegarde et un gage assuré de la victoire, victoria certe fiducia.

« Qu'ils renferment dans leurs plus glorieux la paix et la guerre pour la sécurité des bons et la terreur des méchants, et qu'à leur ombre la France respire et soit, pour le bonheur du monde, la plus grande et la plus heureuse des nations !

L'ordre le plus parfait a constamment régné pendant et après la cérémonie.

Un mot sur l'Inquisition.

Comme on a pu le voir dans ce pays, où le Protestantisme a tant d'influence sur la jeunesse par le moyen de ses écoles, de nous donner une fautive idée de l'Inquisition espagnole, nous la représentons comme le plus cruel et le plus sanguinaire de tous les tribunaux. Je pense qu'il s'est fait avantageux pour dissiper bien des préjugés faux d'insérer dans votre intéressant journal les notes suivantes qui sont extraites en partie ou du moins en substance, de M. le comte Joseph de Maistre, avant si bien connu dans la république des lettres pour l'homme le plus instruit et le plus consciencieux qu'on puisse consulter.

Les protestants en général veulent Innocent III à tous les anathèmes, parce qu'ils le regardent comme le fondateur de l'Inquisition. Ils le traitent de Pontife sanguinaire, quoique certain ment il n'ait jamais répandu de sang, et qu'on n'ait jamais pu s'en reprocher à l'Inquisition de Rome. Dans l'Espagne même l'Inquisition n'a jamais jugé à mort ; elle jugeait seulement du cas d'hérésie, et le tribunal civil se réservait les condamnations. On accuse peut-être les rois d'Espagne d'avoir été trop sévères, mais qu'on fasse attention qu'ils étaient alors menacés par les juifs, les Maures, et une infinité d'hérétiques, qui mettaient le royaume dans le plus imminent danger. Il n'était donc pas étonnant qu'ils se fussent montrés contre ces infidèles et ces perturbateurs de leur empire. Quant à Innocent III, tous les auteurs catholiques s'accordent à en dire le plus grand bien. Ce Pape, auparavant nommé Lothaire Couri, fut élevé sur la chaire de St.-Pierre en 1198. Son premier soin fut d'unir les princes chrétiens pour le recouvrement de la Terre-Sainte, et de s'opposer aux Albigeois qui désolaient le Languedoc. Il monta autant de zèle pour les meurs que pour la foi. En fait-il-il d'avantage aux hérétiques pour le leur faire haïr ? Quand Lucifer fut vaincu et chassé du Paradis par l'Archange St.-Michel, sans doute il devint bien le haïr et le maudire, surtout quand il s'aperçut que le séjour de sa nouvelle demeure ne valait pas celui qu'il venait de perdre.

Un autre contre lequel les hérétiques se sont beaucoup élevés, est St.-Dominique ; cependant ce saint moine ne fut jamais Inquisiteur, et n'a jamais pu, par conséquent, condamner personne à mort. Il prêchait le Rois et la Croisade contre les infidèles ; voilà tout. Mais ses prédications pleines de zèle déplaissent aux suppôts de l'enfer. A mesure que les méchants se trouvaient comprimés, leur malice augmentait, rien ne les arrêtait ; ils furent jus qu'à dire que des moines en surplus, assomèrent à coups de crochets des suppliciés, même au milieu des flammes. Il faut être bien ennemi de la vérité pour inventer de pareilles calomnies, et avoir une bonne foi plus que comme pour les croire.

L'Eglise a toujours abhorré le sang ; qui ne sait que le prêtre ne peut pas même être chirurgien, et que sa main ne peut verser le sang de l'homme même pour le guérir ! Jamais le prêtre n'éleva d'échafauds ; il n'y monte que comme consolateur, ou pour y répandre son propre sang.

L'Inquisition d'Espagne ne condamnait donc personne à mort ; elle jugeait seulement si quelqu'un était coupable d'hérésie ou non. S'il l'était, elle le livrait au bras séculier, et les juges le condamnaient suivant les lois de l'Etat. La condamnation à mort était donc purement et essentiellement civile. L'auteur anonyme d'une brochure intitulée : *Qu'importe aux Prêtres ?* Christophe 1797, dit : Si pendant trois siècles, l'Espagne a joui de plus de paix et de bonheur que les autres royaumes, elle le doit à l'Inquisition. Le saint-office, avec une soixantaine de procès dans un siècle, nous a épargné le spectacle d'un mouceau de cadavres, qui surpasserait la hauteur des Alpes, et arrêterait le cours du Rhin et du Pô. S'il y avait eu une Inquisition en France, combien y aurait-il eu de sang d'épargné, tant du côté des huguenots que des catholiques. Aurait-on jamais entendu parler d'une St. Barthelemy ?

« Comme a reproché à l'Angleterre que son Inquisition contre les catholiques était « pire que celle d'Espagne. » *The whole tyranny of the inquisition, though without its order was introduced in the kingdom. Hume, history of England. Janvs 1617. ch. 47.*

C'est le roi de France, qui était cependant saint Louis, parce qu'il avait porté, au jugement de ce pape, des lois trop sévères contre les blasphémateurs ; et il écrivait le priant instamment dans sa bulle du 12 juillet 1268, de vouloir bien les adoucir. Il écrivait en même temps au roi de Navarre, dans une bulle du même jour : « Il n'est pas du tout convenable d'imiter en tre très cher Fils en Jésus-Christ, l'illustre roi des Français, au sujet des lois trop rigoureuses qu'il a publiées contre ces sortes de crimes. » On sait que saint Louis avait ordonné que les blasphémateurs auraient la langue percée avec un fer rouge. Il est bon d'observer que chez des nations modernes, très sagement gouvernées, le blasphème bien caractérisé est puni de mort.

Mais qu'était donc ce tribunal si formidable de l'Inquisition ? C'était un tribunal composé d'un chef suprême, nommé Grand Inquisiteur, et qui était toujours archevêque ou évêque, de huit conseillers ecclésiastiques, dont six séculiers et deux réguliers, au desquels est toujours dominican. On y appelle deux conseillers de Castille, quand il s'agit de peines capitales. C'est là, à quoi se réduit ce fameux pouvoir temporel ; deux puvrs s religieux sur onze ou onze séculiers, ne signifient rien du tout. Ce tribunal, par sa simple composition suffit pour effacer tout soupçon de cruauté et même de sévérité. De plus, dans le cas d'hérésie manifeste, le tribunal en livrant le condamné au bras séculier, suivant les lois, a soin d'ajouter : « Nous prions la justice, et la chargeons très affectueusement de la meilleure et de la plus forte manière que Nous le pouvons, d'en agir à l'égard du coupable avec bonté et commisération. »

L'Inquisition ne condamne jamais à mort ; jamais le nom d'un prêtre catholique ne se lit au bas d'un jugement capital. Que devient donc ces expressions si souvent répétées, tribunal cruel, tribunal de sang. Il n'y a, où il ne peut y avoir de tribunal dans le monde, qui ne soit malheureusement dans le cas de condamner à mort. Dans les pays protestants, et l'on en cite tant que des condamnations à mort sans prétexte d'hérésie, qu'ils consultent leurs histoires. Le sang a-t-il moins coulé chez eux qu'ailleurs ? Combien de condamnations et d'exécutions cruelles, non seulement contre des catholiques, mais encore contre de prétendus sorciers ou sorcières, magiciens ou magiciennes, en Angleterre en Irlande et dans les Etats du Sud lorsqu'ils appartenaient à l'Angleterre ? La nature en frémit au seul souvenir ! C'était bien là du sang innocent versé à grands flots par des tribunaux plus inhumains que l'Inquisition. Cependant on ne dit rien contre eux ; tout le blâme est pour un tribunal catholique. Un ministre protestant voyagea en Espagne en 1786. Il est éfrayé en voyant l'El Quemadero. Il n'y avait pas plus de quatre ans qu'on avait brûlé une religieuse coupable de diverses infamies, d'actions et de systèmes. On sait qu'outrefois le supplice du feu était le plus commun ; c'était même celui qui était le plus en usage chez les anciens Romains. Au surplus, qui pourra dire, lequel souffre le plus ; de celui qui est brûlé, ou de celui qui est pendu un instant, à les entrailles et le cœur arrachés encore vivant, ayant devant les yeux le braisier, où l'on doit les jeter, et ensuite décapité. Est-ce en Angleterre que ce supplice avait lieu, ou dans un pays barbare ? Mais revenons à notre ministre protestant. Il ne peut citer qu'une seule condamnation depuis quatre ans ; et c'est une religieuse coupable d'infamie ! Il est probable qu'il y a des gouvernements qui ont porté plus de sentences de mort dans un pareil laps de temps.

Un autre protestant, M. Townsend, assistait à l'épouvantable auto-da-fe de 9 mai 1791 ; le criminel fut condamné à manger des biscuits et boire du vin dans les rues de Madrid. Le bon protestant s'indigne d'une justice si peu convenable à un tribunal criminel. « Mon fils, lui dit le bourreau sacré, vous allez entendre le récit de vos crimes, et la sentence qui doit les expier. Nous usons toujours d'indulgence, et ce saint-office a bien plus en vue de corriger que de punir. » Il aurait préféré une brûlure ; ça lui aurait donné plus de verve !

Tout le monde a entendu parler en Europe de l'histoire de deux ecclésiastiques, les frères Quesas. Pour avoir eu le malheur de dépendre à un favori célèbre, ils furent livrés à l'Inquisition, et chargés d'une accusation soutenue par tout le poids d'une influence, qui paraissait invincible. Mais l'Inquisiteur de Vallado-

lid évanta la trame ; il fut inébranlable contre toutes les séductions et l'ascendant de l'autorité. L'affaire fut portée au tribunal supérieur de l'Inquisition de Madrid, mais le Grand-Inquisiteur lutta corps-à-corps avec l'enfant gigantesque de la faveur, le vainquit, et les deux frères furent rendus à la liberté.

Le Grand-Inquisiteur Avéda, faisant la visite des prisons de l'Inquisition, trouva quelques personnes qui lui étaient inconnues : « Qui sont ces hommes, dit-il ? Ce sont, répondit-on, des hommes arrêtés par ordre du gouvernement, et envoyés dans ces prisons pour telle et telle cause. » — « Tout cela, reprit le Grand-Inquisiteur, n'a rien de commun avec la religion. » et leur fit ouvrir les portes.

On reproche à Philippe II, roi d'Espagne, a sévérité ; et c'est à cette sévérité que les catholiques sont redevables, si leur religion existe encore en Europe. La propagande d'Angleterre avait déjà fait beaucoup de mal en Espagne. Le protestantisme pénétrait déjà dans les cloîtres, les couvents et chez les nobles. Le pays, éminemment catholique, était mondé de pamphlets, de Bibles, et autres ouvrages hérétiques. On cachait la contrebande jusque dans des tonneaux de vin. Si l'Espagne eût été pervertie, les protestants se liguaient avec les huguenots de France ; et la France, qui avait peine à résister, aurait infailliblement succombé. C'en était fait de l'Europe ; le catholicisme disparaissait, et tout au plus les catholiques eussent été traités comme les Irlandais. Philippe II était donc un homme suscitateur par la Providence. S'il eût été moins sévère, on l'eût traité de faible et de lâche, comme on l'a dit de Louis XVI. Triste alternative des rois !

En général, on se fait une fautive idée du tribunal de l'Inquisition dans ces pays. On a été pour ainsi dire élevé au milieu des diatribes protestantes, contre la singulière justice des moines. Quel est celui d'entre nous qui, fréquentant les écoles anglaises, n'a lu ou entendu raconter, dès sa plus tendre jeunesse, mille anecdotes, les unes plus absurdes que les autres à ce sujet ? Voilà comme on précludait à former une espèce d'esprit protestant chez les jeunes Canadiens ! Heureusement les bons livres sont devenus moins rares, et l'on s'aperçoit combien l'on a été dupé des calomnies inventées contre NOTRE SAINTE RELIGION.

— M. l'Éditeur de la Minerve est prié de reproduire cet écrit pour mettre autant que possible la jeunesse en garde contre les inventions absurdes d-s hérétiques, surtout de ceux qui se laissent aller à un fanatisme sans frein.

CORRESPONDANCE.

Un dernier mot sur la Tempérance. Le mal n'est jamais nécessaire.

M. le Rédacteur, Grâce au zèle déployé par les amis de la Tempérance, cette sainte cause va se raffermir, et faire chérir ses bienfaits plus que jamais. En tout genre de bien, rien n'est plus saint que l'exemple. Dès le moment qu'on a eu parlé de s'adresser à nos conseils municipaux pour avoir justice de la récidivité bachique qui menaçait de nouveau le pays, et dès qu'un de ces conseils, bien inspiré, eût été donner, le premier, l'exemple de la défense de la morale publique ; on a vu ce noble exemple suivi et répété comme à l'envi dans plusieurs comtés. Le résultat a été, outre le triomphe de la cause, une gloire particulière toute en faveur de ce qu'on appelle à juste titre le bon sens canadien. Oui, nous n'avons jamais rien à craindre de l'esprit du peuple canadien quand on le laisse s'inspirer lui-même à son bon sens honnête, sincère et consciencieux. D'abord, comme le Français, il est naturellement catholique. Or, comme le catholicisme est l'unique source de toute vérité comme de toute œuvre saine et bonne, un peuple fait naturellement pour la vérité, s'il est catholique, il jugera tout, les hommes et les choses, au poids du sanctuaire. La raison droite le conduit à tout naturellement. Delà découle pour ce peuple, la nécessité d'aimer, de conserver à tout prix, de mettre avant tout, et au-dessus de tout, sa religion, qui est son phare providentiel en toute chose. Appliquons cette vérité à l'établissement et au maintien de la Tempérance dans le peuple canadien. Il y avait quelques temps que la voix publique annonçait l'existence de diverses sociétés de Tempérance. Les unes, tout humaines, avaient le sort des choses humaines. Elles malsaient, elles souffraient, elles mouraient. Tout cela en fort peu de temps, le plus souvent. Et la passion, riant de son frein d'un jour, ne reprenait qu'avec plus de force et de sécurité ses anciennes allures. Les autres croissant et plus ou moins maintenues sous l'influence du protestantisme, faisaient, disaient, beaucoup plus d'effet dans les journaux que dans la conscience des affiliés. Aussi, ces sociétés prenaient peu un caractère général, consciencieux, national. Mais, vient le catholicisme, il souffre sur ces ossements arides, et voilà que ces créations éphémères ou chétives se raniment. Elles grandissent, elles s'affermissent, elles régissent sur tout un peuple. Ce n'est point un enthousiasme, une magnifique illusion qui ne coûte que des frais d'imagination ou des paroles sentimentales. C'est une œuvre comprise dans le fond de la conscience aussi bien que par les lumières d'une raison droite et conséquente. Cette œuvre, on la prêche, on la favorise, on la pratique, comme avouée également par la religion et la raison. Elle passera dans les mœurs, dans les traditions les plus saintes et les plus honorables de la nation ; si la nation n'est

point jetée, comme tant d'autres, dans nos siècles de bouleversement, hors de ses voies actuelles. Tant qu'il n'y a eu que l'acécité merveilleux fait à la prédication de la Tempérance, on pouvait craindre l'entraînement de la nouveauté. Tant que de beaux et innombrables sacrifices s'opèrent un à un dans la foule, agissant privément, ou dirai-je, on pourra appréhender d'un à un la défection. On ne s'était point paicé ni entendu, comme peuple, sur la nécessité de déclarer la Tempérance chose jugée sous le rapport religieux, catholique, national. On n'avait point fait en sa faveur de ces démonstrations solennelles et éloqu岸tes que vient de donner à la gloire du pays et à la sienne propre, cette belle paroisse de 12,000 âmes. (St. Roch de Québec) qui ne veut point décidément que l'intempérance revienne dans ses foyers. C'est-à-dire, on a fait acte de citoyen. On est allé en foule réclamer et défendre le droit de ne point perdre la raison, ni les mœurs, ni la religion, ni la paix dans la famille, ni l'ordre dans la société.

Car c'est là en définitive ce que réclament et défendent ceux qui, connaissant bien la faiblesse humaine, irraillent à faire disparaître les occasions de chute et de scandale qu'offrent et qu'on toujours offertes plus ou moins les auberges et leur concurrence. Ce droit a également été soutenu avec honneur par la ville des Trois-Rivières, par le Conseil du comté de Montréal, bien autrement inspiré, à cet égard, que le Conseil de comté de Québec, qui a l'air de craindre le débordement de la morale et de la paix dans les environs de Québec. Ce droit vient d'être reconnu et hautement patronisé par le Gouvernement lui-même, dans l'affaire de St. Martin. Une loi-même avait été accordée sur des exposés illicites. Aussitôt l'erreur reconnue, le Gouvernement a retiré son autorisation, et l'auberge est encore à naître. Espérons que deux fois éliminé, on se résignera à un genre de vie plus en harmonie avec l'esprit du tems, qui est certainement bon, quoique pour quelques-uns un peu rétrogradant.

Enfin, la ville naissante de St. Hyacinthe qui veut inaugurer sa nouvelle position par toutes sortes d'œuvres utiles, saintes et honorables, a cru sagement devoir mettre au nombre de ces œuvres, le maintien légal de la Tempérance dans son sein. Certes, ce ne sera pas la dernière œuvre, celle-là qui contribuera le moins à la paix, à la moralité, aux intérêts de tout genre de cette jeune cité.

Nous pourrions résumer ici d'autres témoignages éclatants du bon sens du peuple, données en d'autres lieux que ceux que nous venons de citer. Partout on semble comprendre qu'on ne peut plus vivre sans la Tempérance, comme naguère on semblait croire qu'on ne pouvait vivre sans rum ni auberges. Oh ! que les amis de cette dernière doctrine se donnent, une fois, la peine de voir de près ces deux genres de vie ! Qu'ils sortent de chez eux, ou de l'auberge, ou de leurs idées d'autrefois ! Qu'ils descendent chez leur voisin, dans les familles régénérées et heureuses que la Tempérance a faites. Qu'ils écoutent ces concerts de bénédiction qui régissent en faveur de la Tempérance. Ils reconnaîtront peut-être que ni l'enrichissement des coffres publics, ni les prétendus besoins des étrangers, ni les opinions des légistes qui ergotent sur la lettre qui tue, laissant de côté l'esprit qui vivifie ; ils reconnaîtront, dis-je, que rien de ce qu'ils affirment et soutiennent ne saurait être mis en parallèle avec ce qui a pu établir et maintenir une transformation d'idées, de mœurs et de penchants, tel que la Tempérance l'a fait.

En rendant hommage à tous au sujet de la Tempérance, peut-on oublier, après Dieu, les instruments directs dont il s'est servi pour gratifier d'un si grand bienfait le peuple canadien ? Pourquoi faut-il que l'homme, avoué de tout le monde pour avoir été au milieu de nous l'apôtre infatigable de la Tempérance, l'homme aimé et respecté du peuple dans une cause où ce peuple a montré toutes ses bonnes qualités ; pourquoi cet homme est-il en butte sur nos journaux à des insinuations malveillantes, atroces, perfides ? Que cet homme se soit trompé, emporté par cet entraînement de zèle et de dévouement que ceux qui le connaissent vraiment ne sauraient lui refuser, c'est là un aven et même un reproche que ni cet homme, ni ses vrais amis, ni personne n'ont besoin de faire, si ce n'est l'exige. Mais faire de cet homme un escamoteur en grand, un ambitieux, un chef de ligue, une sorte d'ennemi de sa nation ; voilà à peu près ce qu'on a fait, nous l'espérons, pour l'honneur de la religion et du pays, que cet homme a également bien servi, après tout, et qu'il eût bien servir encore dans sa nouvelle position.

UN TEMPÉRANT.

P. S. Nous n'accusons point M. les rédacteurs des journaux canadiens qui, eux, ont conduit jusqu'ici la discussion avec mesure, avec prudence, avec dignité pour eux et pour le digne prêtre mis en cause.

UN TEMPÉRANT.

Librairie de M. J. Bte. Rolland. Par suite des succès progressifs de cet établissement, et grâce à l'encouragement flatteur qu'il reçoit encore, son intelligent propriétaire a senti le besoin d'augmenter considérablement le fonds de livres de bibliothèque religieuse, imagerie, etc., dont il continuera d'offrir aux acheteurs un assortiment varié, à des prix qui le mettent en état de défier la concurrence. M. Rolland importe de France, etc., à son propre compte les articles dont il dispose et dont nous devons dire que l'annonce qui les signale dans nos colonnes d'aujourd'hui ne donne qu'une faible idée. Le clergé trouvera en tout temps à cette librairie des œuvres de littérature religieuse propre aux bibliothèques de paroisse. M. R., non-seu-

lement fait venir d'Europe, sur commande, mais encore il offrira prochainement les ouvrages renommés de la bibliographie moderne parmi lesquels les messieurs du clergé et tous les amis de la bonne littérature auront à choisir et trouveront ce que leur préférence ou leur convenance les porte à préférer en ce genre.

Demande de situation.

L'Instituteur qui met en disponibilité ses services à la date du 28 mai, par l'intermédiaire de ce journal, est un monsieur recommandable par un savoir éprouvé autant que par une longue expérience de l'enseignement, ainsi que l'attestent les recommandations très favorables qu'il est en état de fournir.

L'EAU DE PLANTAGENET.

La meilleure preuve de la valeur effective d'un article est l'estime que l'on en fait dans les lieux même où il se produit. L'on trouve plus facilement des étrangers qu'on ne le pourrait des résidents qui sont à même de voir et de rendre un témoignage fidèle. Ainsi l'on doit être persuadé que tout article qui, dans l'endroit même où il naît pour la consommation, est en grande demande, possède par là-même un titre sûr à la confiance ; et cela sent dû faire présumer de l'excellence de ses qualités intrinsèques. Si l'on applique à l'Eau de Plantagenet cette règle d'expérience l'on en vient naturellement à la conclusion que ce breuvage, étant généralement recherché, et produisant les effets salutaires que prouve surabondamment une foule de certificats qu'il a obtenus de citoyens recommandables de toutes les classes, est nécessairement utile. Mais nécessaire, tant aux personnes bien portantes que leur position ou à la nature des lieux qu'elles habitent prive de tout accès à une eau limpide et dégagée d'impuretés trop communes surtout dans le voisinage des villes, qu'à celles dont l'état de santé réclame une eau saline propre à soulager les constitutions débiles ou malades. Les milliers de consommateurs qui de plusieurs milles à la ronde viennent se procurer l'Eau de Plantagenet, corroborent chaque jour la vérité de cette observation. Le dépôt est toujours au même lieu, sur la Place d'Armes, Montréal.

Naissance.

En cette ville, le 28 courant, la Dame de M. J. L. Braut, a mis au monde une fille.

Décédés.

Dimanche dernier, dans la Salle des femmes âgées et infirmes de l'Asile de la Providence de cette ville, l'Angloise St. Maurice, veuve de Joseph Bisson, à l'âge avancé de 106 ans.

— En cette ville, le 29 du courant, de consommation, M. Noël Cinq Mars, marchand, âgé de 26 ans, 5 mois et quelques jours. Il laisse une jeune veuve et trois enfants pour le regretter, et un grand nombre d'amis qui reconnaissent en lui toutes les vertus du vrai citoyen ; et sa mémoire leur sera toujours chère. Humble et doux, intelligent et religieux, il a su mériter l'estime et la confiance de ceux qui l'ont connu ; et de son pays, quoique bien jeune il s'était associé de tout cœur aux mouvements des réformes et contribuait selon ses moyens dans les dépenses nécessaires à leur succès ; généreux et bon envers les pauvres, il a été un des membres les plus zélés de la Société St. Vincent de Paul. Après avoir reçu tous les secours de la religion, il est mort en prononçant ces belles paroles : « O éternité bienheureuse ! ! Ses méditations religieuses durant les derniers jours de sa malade témoignent de la pureté de son âme et la grandeur des sentiments qu'il entretenait de la miséricorde de Dieu ; ainsi il est allé jouir de la félicité et du bonheur de la vie des élus. » — A la Rivière des Prairies, le 26 courant, Marie Joseph Alphonse, âgé de six semaines, fils de Joseph P. Armand, Eccl., du même lieu.

ANNONCES.

[Le Dr. Guérin rectifie une erreur de typographie dans la suscription de sa lettre à M. Brousseau, qu'il fallait désigner par le prénom d'Antoine au lieu de Louis.]

SITUATION DEMANDEE.

UN Instituteur muni de bonnes recommandations et des diplômes exigés par la loi, serait prêt à accepter la direction d'une école dans ce district. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau des Melanges Religieux au M. Narisse Boulé, à la Présentation, 1er juin 1852.

SITUATION DEMANDEE.

UN Instituteur âgé, enseignant depuis plusieurs années, qui a fait un cours d'études régulier, muni en outre de bonnes recommandations et d'un Diplôme du Bureau des Examineurs Catholiques du District de Montréal, désirerait obtenir une place d'Instituteur d'Ecole Modeste, soit dans un village ou dans la ville. Sachant bien le Plain-Chant Grégorien, il peut occuper avec avantage, comme par le passé, la place de MAITRE CHANTRE et se rendra par là très utile au Curé et à la Fabrique qu'il désire servir.

S'adresser à ce Bureau ou à Messieurs les Régens de l'Académie de l'Évêché. Le 28 Mai, 1852.



LE soussigné a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir une partie de son importation d'Europe, comprenant une superbe collection de LIVRES de Prières, de Devotion et d'histoire, ainsi qu'un bon choix de livres avec couvertures enjolivées propres à être données en prix aux examens.

— AUSSI : — Une très grande collection d'Images, Gravures, Lithographies, Modèles de Dessins, Paysages, Cartes Géographiques, y compris une Carte des Deux Canadas, Modèles d'écriture, etc., etc., et avec une grande variété de Statuettes en porcelaine de la Ste Vierge, St. Joseph, St. Pierre, St. Jean-Baptiste, Bénitiers, etc., etc., le tout aux prix les plus réduits. J. Bte. ROLLAND. 1er. juin. 1852.